



Liste
rouge
des vertébrés
terrestres de
Franche-Comté



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Rainette verte // *Hyla arborea*

Statut

Assez rare en Franche-Comté

Menace		Protection nationale	Directive Habitat	Déterminant ZNIEFF	ORGFH
UICN France	UICN Franche-Comté				
LC	EN (critères C2ai)	oui	Annexe IV	oui	2

Répartition et populations

La sous-espèce nominale de la Rainette verte (ou arboricole) est largement répartie en France, surtout dans les régions de plaine ou peu élevées (jusqu'à 840m dans le Massif Central). En Corse se trouve la sous-espèce *H.a. sarda* et dans un quart sud de la France, la Rainette verte est remplacée par la Rainette méridionale *Hyla meridionalis*.

En Franche-Comté, la Rainette verte est irrégulièrement répartie sur les zones basses avec quelques incursions à une altitude moyenne (540m dans le Doubs, 560 m dans le Jura). Près de 70% des stations de l'espèce sont concentrées dans ses 3 bastions régionaux : 2 en contexte d'étangs, la Bresse et le Sundgau et le dernier en contexte alluvial en vallée de l'Ognon. Les plateaux de Haute-Saône et les premiers plateaux du massif du Jura sont ponctuellement occupés.

Par rapport aux années 1990, la distribution (ou en partie la connaissance) s'est réduite, essentiellement en vallée du Doubs (disparue ?), dans la zone sous-vosgienne, sur les plateaux du Doubs (disparue ?) et du Jura. La connaissance (ou la distribution) a en outre progressé en amont en vallée de la Loue (disparue de l'aval mais retrouvée au niveau d'Arc-et-Senans) et en vallée de la Saône (mares occupées dans la partie amont du bassin versant).

Habitat et écologie

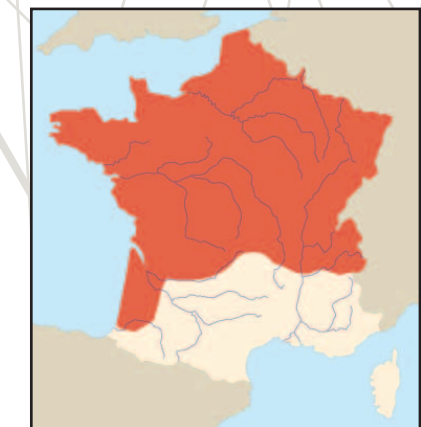
Comme la plupart des amphibiens, la Rainette adopte un mode de vie biphasique avec une phase terrestre et une phase aquatique. La reproduction a lieu au printemps, en majorité en Franche-Comté dans des étangs et des mares, localisés en forêt, lisière forestière et prairie, ainsi que dans des « mortes », des fossés ou abords marécageux calmes de rivières ou ruisseaux, ou encore dans une moindre mesure des gravières. La Rainette est une espèce exigeante ; certains facteurs déterminent sa présence : qualité physico-chimique de l'eau, microclimat, végétation aquatique, présence de l'espèce à proximité. L'ensoleillement tient une place importante dans le choix du site de reproduction, les zones peu profondes étant notamment préférées pour leur aptitude à se réchauffer plus tôt en journée et en saison.

Si l'habitat aquatique est essentiel pour la reproduction de la Rainette, l'espèce passe malgré tout l'essentiel de son temps dans des habitats terrestres. Ils se composent en majorité d'arbres, arbustes, buissons, hautes herbes, et végétation des berges des cours d'eau.

Les échanges entre populations sont indispensables (fonctionnement en métapopulation) et induisent une structure paysagère regroupant différents habitats aquatiques et terrestres interconnectés. Les individus peuvent se disperser entre sites à plus ou moins grande distance (jusqu'à plusieurs kilomètres). Les migrations au cours d'une saison ou d'une saison à l'autre permettent aux rainettes de coloniser de nouveaux habitats ou de recoloniser des sites d'où elles avaient temporairement disparues. Ces déplacements se font à la faveur de lisières forestières, de haies, de bosquets, en ripisylve des cours d'eau...

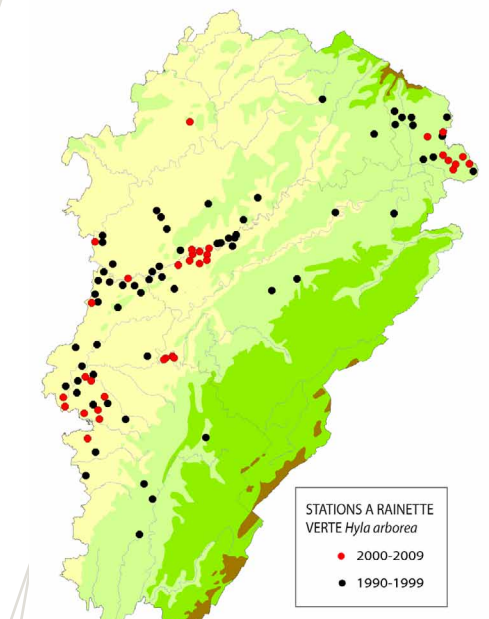


Rainette verte © Guillaume Wolff



Répartition de l'espèce en France

Stations connues de Rainette verte (1989-2009)



STATIONS A RAINETTE VERTE *Hyla arborea*
● 2000-2009
● 1990-1999



Liste
rouge
des vertébrés
terrestres de
Franche-Comté

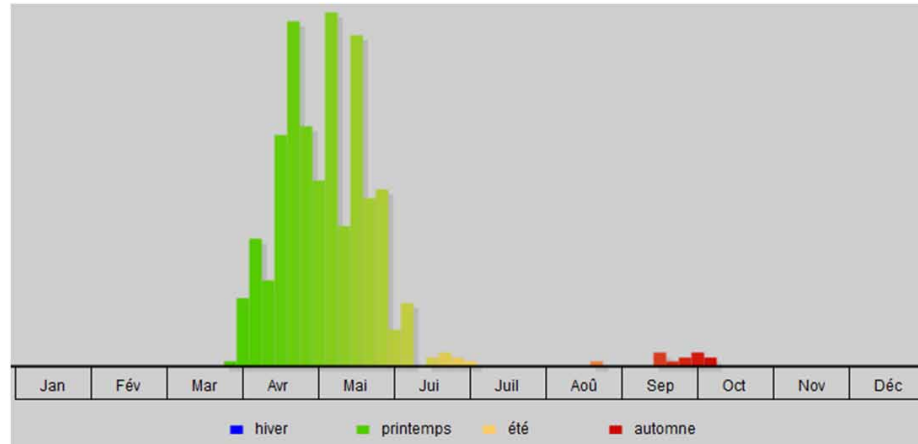


PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Rainette verte // *Hyla arborea*



Phénologie de la Rainette verte en Franche-Comté (2002-2011). Ce graphique représente les sommes des maxima des effectifs par pentade et par carré de 10km. L'axe vertical n'est pas indiqué car il n'a pas de signification.

Menaces et priorités de conservation

La Rainette verte fait partie des espèces de préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge française. Elle n'en est pas moins en danger de disparition en Franche-Comté, comme chez nos voisins suisses. La disparition progressive de la Rainette s'explique par la destruction directe des stations (extension des cultures, comblement des mares, assèchement des milieux) et la fragmentation des habitats (extension urbaine, voies de communication, implantation de vastes cultures).

Des actions sont menées spécifiquement en région sur un Espace Naturel Sensible du Doubs du Conseil général, correspondant à un réseau d'habitats localisé en vallée de l'Ognon, sur cinq communes de Geneuille à Moncley. Dans un paysage fragmenté, phénomène récemment renforcé par la LGV Rhin-Rhône, l'objectif est de consolider les plus importantes populations du bastion alluvial de l'espèce par des mesures de gestion orientées.

Un travail est également mené afin de maintenir les dernières stations en moyenne vallée de la Loue, où l'espèce est très vulnérable, via un Refuge LPO sur le site de la Saline Royale d'Arc-et-Senans notamment.

Bien que bénéficiant à d'autres espèces d'amphibiens et autres groupes, ces mesures répondent au but premier de favoriser la Rainette verte sur des espaces cibles. D'autres programmes d'actions définis selon une entrée moins spécifique peuvent également œuvrer en faveur du petit amphibien lorsqu'il est présent:

- La gestion conservatoire mise en œuvre sur les réseaux de site du PRAM (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares – www.mares-franche-comte.org), programme conduit par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté – CENFC ;

- Le réseau Natura 2000 dans ces possibilités d'actions à la fois sur les pratiques agricoles et sur les terrains hors SAU, ainsi que sur les éléments du paysage (haies, mares...)

Enfin, la Rainette arboricole est un modèle biologique choisi dans le cadre du programme scientifique interdisciplinaire « GRAPHAB » porté par les laboratoires THEMA et Chrono-Environnement (CNRS-Université de Franche-Comté). Ce programme, mené en partenariat avec la DREAL et les associations de protection de la nature, vise à qualifier les continuités et pertes de continuités entre patches d'habitats de différentes espèces en région ainsi que leur place/poids respective au sein du réseau, et ce, notamment afin d'évaluer l'impact de la LGV. Selon les résultats obtenus, une plus-value intéressante serait de pouvoir hiérarchiser les sites d'intervention en termes d'actions de conservation.

Rédaction : Cyrielle Bannwarth et Jean-Philippe Paul – mise à jour : mai 2011



Rainette verte © Jean-Marc Moingeon

Habitat type de la Rainette verte
© Julien Aït El Mekki

